



AIDE SOCIALE ET NOUVEL OFFICE SOCIAL

Base légale:

L'aide sociale ainsi que la composition et le fonctionnement des offices sociaux ont été réformés par la loi du 18.12.2009 organisant l'aide sociale et son règlement grand-ducal d'exécution du 08.11.2010 qui tous les deux sont entrés en vigueur au 01.01.2011.

L'aide sociale:

Il est créé un droit à l'aide sociale destiné à permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine. L'aide sociale est axée sur un accompagnement social à court, à moyen ou à long terme afin d'aider les personnes dans le besoin et leur famille à acquérir ou à préserver leur autonomie et d'éviter la pauvreté et l'exclusion sociale. En cas de nécessité, cet accompagnement sera assorti d'une aide matérielle en nature ou en espèces. Toute personne séjournant au Grand-Duché de Luxembourg a droit à l'aide sociale. Elle est dispensée par l'office social.

Office social:

Chaque commune de 6.000 habitants au moins institue un office social qui est placé sous sa surveillance ou adhère à un office social commun. Toute commune d'une population inférieure à 6.000 habitants se regroupe avec une ou plusieurs autres communes, en vue d'atteindre au moins une population de 6.000 habitants pour former en commun un office social, placé sous la surveillance de sa commune-siège. L'office social est administré par un conseil d'administration composé de 5 membres au moins.

En vue de l'application des dispositions légales et réglementaires précitées, les conseils communaux de Mondorf-les-Bains et de Dalheim ont décidé de créer un office social commun pour les 2 communes concernées, de lui attribuer la dénomination officielle de «office social commun Mondorf-les-Bains / Dalheim», d'en fixer le siège à la commune de Mondorf-les-Bains et d'arrêter le nombre des membres du conseil d'administration à 7 (5 représentants de la commune de Mondorf-les-Bains, 2 représentants de la commune de Dalheim).

L'office social commun Mondorf-les-Bains / Dalheim est compétent pour les localités Altwies, Dalheim, Ellange, Filsdorf, Mondorf-les-Bains et Welfrange.

Conseil d'administration:

Les conseils communaux de Mondorf-les-Bains et de Dalheim, chacun à son tour, ont procédé à la nomination de leurs représentants au conseil d'administration qui se compose comme suit (dans l'ordre du tableau de préséance):

M. Victor SCHADECK, président, Mondorf-les-Bains
Mme Liliane HEIN-SCHUMACHER, membre, Altwies
M. René KIEFFER, membre, Filsdorf
M. Emile STOFFEL, membre, Mondorf-les-Bains
M. Marcel THILMAN, membre, Mondorf-les-Bains
Mme Marie-Josée VANDIVINIT-BLASSEN, membre, Filsdorf
M. Johny SCHLECK, membre, Mondorf-les-Bains

Le conseil d'administration a procédé aux nominations suivantes:

M. Victor SCHADECK au poste de président
Mmes Laura BALAGUER et Maud MARCHESINI aux postes d'assistante sociale
Mme Claudine SCHONG-GUILL au poste de secrétaire
M. Marc KIMMEN au poste de receveur

Adresse postale:

Office social commun Mondorf-les-Bains / Dalheim
Administration communale de Mondorf-les-Bains
1, avenue des Villes Jumelées L-5612 Mondorf-les-Bains
Boîte Postale 55 L-5601 Mondorf-les-Bains

Bureaux d'accueil des assistantes sociales (Mmes L. BALAGUER et M. MARCHESINI):

Administration communale de Mondorf-les-Bains
Annexe du bâtiment Cristal Mondorf
20, route de Luxembourg L-5634 Mondorf-les-Bains
Tél. : 23 60 55 – 62 Fax. 23 60 55 – 69 Gsm: 621 18 35 67
E-mail : laura.balaguer@mondorf-les-bains.lu
maud.marchesini@mondorf-les-bains.lu

Administration communale de Dalheim
Gemengeplaz L-5680 Dalheim
Tél. : 23 60 53 – 27 Gsm: 621 18 35 67

Plan de présence des assistantes sociales dans les communes de Mondorf-les-Bains et de Dalheim à partir du 1^{er} janvier 2011:

Lundi matin	Sur rendez-vous
Lundi après-midi (14h00-17h00)	Permanence à Mondorf-les-Bains
Mardi matin (08h30-12h00)	Permanence à Mondorf-les-Bains
Mardi après-midi	Sur rendez-vous
Mercredi matin	Sur rendez-vous
Mercredi après-midi (13h30-17h00)	Permanence à Dalheim
Jeudi matin	Sur rendez-vous / Visites à domicile
Jeudi après-midi (14h00-17h00)	Permanence à Mondorf-les-Bains
Vendredi matin (08h30-12h00)	Permanence à Mondorf-les-Bains
Vendredi après-midi	Sur rendez-vous / Visites à domicile

Liens utiles sur les pages internet suivantes:

Coordonnées des 30 offices sociaux du Grand-Duché de Luxembourg

http://www.mfi.public.lu/etablisements_publics/OfficesSociaux/ReleveOfficesSociaux.pdf

Les prestations des offices sociaux

http://www.mfi.public.lu/a_z/P/PrestationsOfficesSociaux/index.html

Les éléments principaux de la réforme sur l'aide sociale

http://www.mfi.public.lu/a_z/R/ReformeAideSociale/index.html

Législation sur l'aide sociale

<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2010/0206/a206.pdf>

Législation sur le droit à revenu minimum garanti

http://www.legilux.public.lu/leg/textescoordonnes/compilation/code_administratif/VOL_8/ORGANISATION/OFFICES_SOCIAUX.pdf

Législation sur la réforme du système des soins de santé

<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2010/0242/a242.pdf>

Paramètres sociaux

http://www.gouvernement.lu/dossiers/social_emploi/securitesociale/index.html

Fonds National de Solidarité

<http://www.fns.lu>

Centre Commun de la Sécurité Sociale – formulaires

<http://www.ccss.lu/formulaires/formulaires/>